

Au tour des autorités : plan d'extension pour la vieille ville d'Yverdon

Autor(en): **Bodinier, Claude**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **72 (1977)**

Heft 2-fr: **L'heure de vérité**

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-174648>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

gardant la mesure. On est conscient du rôle important de Gais comme lieu de cure et de repos, aussi tient-on à conserver intacts le village et ses environs. Le *plan d'aménagement local* a épargné à la commune non seulement la prolifération du bâtiment, mais aussi les inconvénients de la récession qui a suivi. Mieux encore: il a eu toute une série d'effets importants pour l'avenir du village:

Un règlement de construction à longue échéance, un fonds pour la sauvegarde d'objets à protéger, une «Communauté d'intérêt pour la place du village», des directives

complètes et exemplaires pour la protection du site, un inventaire des édifices et paysages à protéger, des propositions d'améliorations architecturales dans le centre historique. Il n'y manque quasi rien. Le règlement de construction, qui va bien au-delà de l'ordinaire, vise à protéger l'originalité et la beauté de ce qui existe et à permettre la nouveauté si elle est *esthétiquement satisfaisante* et s'insère dans le cadre général. Pas de doute: les gens de Gais ont continué le travail de pionniers de leurs ancêtres, et méritent sans conteste le prix Wakker.

Marco Badilatti

Plan d'extension pour la vieille ville d'Yverdon

Au tour des autorités

Soucieuse de l'avenir de la vieille ville, la Municipalité d'Yverdon a chargé l'Institut de recherche sur l'environnement construit (IREC), qui dépend de l'École polytechnique fédérale de Lausanne, d'élaborer un plan d'extension partiel, dont la population a entendu parler tout d'abord en 1975, lors de l'exposition «Mieux vivre à Yverdon». Des débats publics furent alors organisés par l'IREC, dont l'étude a consisté, dans une première phase, en une analyse des fonctions et des potentialités du centre historique, dans la perspective de sa «réanimation».

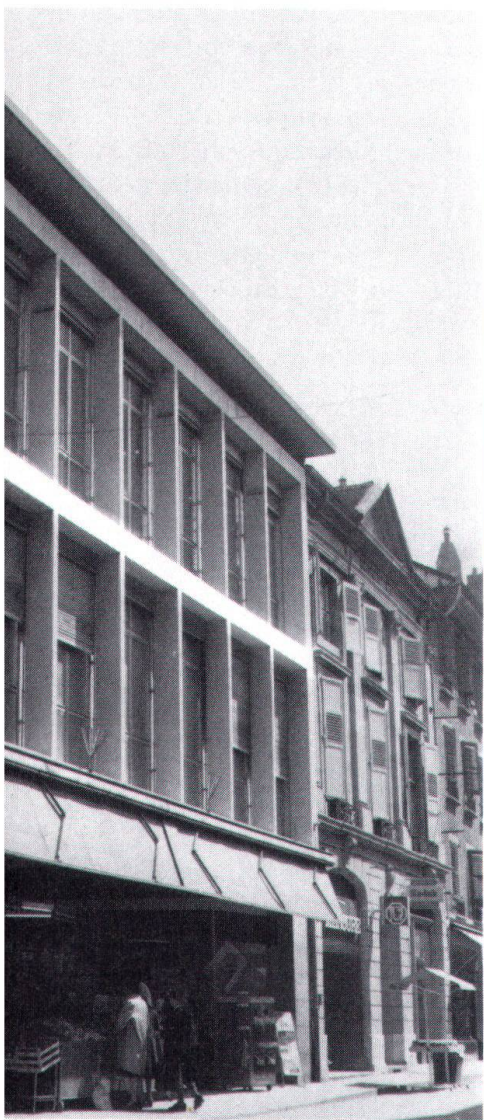
Contrairement au procédé habituel, qui consiste à «mijoter» discrètement des projets entre techniciens et municipaux, puis à placer la population devant le fait accom-

pli, on a tenu d'emblée à l'informer. L'IREC fut chargé de présenter au public, dans une série d'articles dont le *Journal d'Yverdon* a publié un tirage à part, les conclusions provisoires de ses travaux.

On s'était aperçu, lors des premiers débats, que la plupart des gens qui avaient quelque chose à dire hésitaient à se lancer au sein d'une nombreuse assemblée. Aussi, pour la nouvelle prise de contact avec le public, procéda-t-on par *groupements d'intéressés*: furent réunis successivement les partis politiques, les architectes et ingénieurs, les personnes âgées, les syndicats, les commerçants, les sociétés locales, les enseignants, les propriétaires d'immeubles, les gérants, les banquiers, et les habitants. La dernière séance d'information qui, en février, s'adressait aux travailleurs italiens, montre bien que personne n'a été négligé. Les entretiens ont été enregistrés, en vue d'un rapport de synthèse.

Le centre historique d'Yverdon n'a guère changé jusqu'au début de ce siècle. Aujourd'hui les transforma-





tions sont nombreuses. «Parfois, disait un des articles, un manque de fermeté a conduit à une gestion non réellement démocratique des affaires communales et décidé de certains choix pour le centre.» D'énormes immeubles commerciaux ont brutalement rompu l'harmonie des anciennes rues. Des cours, des jardins, commodes et «humains», sont occupés par des annexes aux toitures plates à verrières. Depuis dix ans, «le nombre d'emplois dans les bureaux et commerces croît plus vite dans le centre historique que dans l'ensemble de la commune. En revanche, le nombre d'habitants diminue dans le centre et augmente dans la commune.» Cela traduit un phénomène connu: seuls ont joué les «impératifs économiques», sans que les questions d'intégration, de sauvegarde des immeubles, d'équilibre entre logements et commerces, aient été prises en considération.

L'idée de l'IREC est précisément de rééquilibrer l'occupation de ce centre, de s'intéresser non seulement aux façades, mais à ce qu'il y a derrière, de recréer une «animation» humaine plutôt que motorisée, avec des logements où le charme ancien s'allie à un confort suffisant, le bruit étant éliminé dans la mesure du possible; à cette fin, il invite les autorités à prendre l'initiative d'une politique marquée par la cohérence et la continuité, et à se donner les moyens de cette politique.

La Municipalité a maintenant toutes les données du problème en mains. L'IREC propose que le plan d'extension partiel et ses principes directeurs s'assortissent d'un organisme tripartite de concertation, réunissant municipaux, propriétaires et locataires. On attend maintenant la mise à l'enquête publique du plan, prévue pour le début de l'automne (à moins qu'on ne juge bon de laisser d'abord passer les élections communales d'octobre...).

Claude Bodinier

Débat nécessaire

Récemment la Télévision romande présentait une émission «Table ouverte» consacrée à la mutation des centres urbains. On avait réuni pour l'occasion des hommes politiques, un architecte, une historienne d'art, un peintre, un financier, un usager. Ce débat apparaissait d'emblée comme très difficile à mener. Il a néanmoins permis de mettre en évidence un certain nombre de positions et d'éclairer un peu mieux la «question urbaine». Si, à diverses reprises, les hommes politiques marquèrent un peu d'amertume face aux inconstances de leurs administrés, il faut savoir gré aux autres protagonistes d'avoir su élever le débat.

Au fil de l'émission, nombreux sont les points qui sont apparus. A propos des législations actuelles on souleva la question de l'opportunité des bases existantes. Sur ce point, on regrettera l'absence d'un juriste spécialiste du droit public parmi les participants. Il apparut néanmoins que, utilisées à bon escient, de nombreuses mesures légales existantes permettent une orientation différente du développement urbain.

Encore faut-il, pour favoriser un équilibre du développement, établir le diagnostic adéquat. Or, ce point n'échappe pas à la nature de notre «contrat social», car il est de nature essentiellement politique; il traduit notre projet de société.

En conclusion, ce débat aura permis de mettre en évidence un certain nombre de conceptions sur la ville. Il aura eu le mérite de montrer que, quelles que soient les divergences à ce sujet, et quelles que soient les contradictions auxquelles se heurtent les projets urbains, un dialogue est non seulement possible, mais nécessaire.

Pierre Baertschi

En haut: Les maisons de la place Pestalozzi illustrent admirablement le principe de l'unité dans la diversité. En bas: Rue du Lac, brutale irruption du béton dans une lignée de charmantes demeures, dont quelques-unes du XVIIIe siècle.